

Chapitre 92 : INSTRUMENTS DE MUSIQUE

-- Flûtes

Chapitre 94 : MEUBLES

-- Sièges de cabines de locomotives  
-- Certains sièges de bateaux  
-- Socles de lampes

Chapitre 95 : JOUETS, JEUX, ARTICLES POUR DIVERTISSEMENTS OU  
POUR SPORTS

-- Ballons en mylar  
-- Manches de clubs de golf en fibres de verre  
-- Certaines chaises montantes motorisées  
-- Bâtons de baseball ou de balle lente en  
aluminium

Chapitre 96 : OUVRAGES DIVERS

-- Recharges et pièces de stylos à billes  
-- Rubans encreurs en bobine plate (États-Unis)

NOTE:

1. Suite à l'assentiment final de la part des deux gouvernements, les réductions des droits de douane qui ont été approuvées, seront mises en application le 1er juillet 1991. Dans les cas où les droits de douane sont éliminés à une date ultérieure, l'année est indiquée entre parenthèses à la suite de la description du produit.

2. Dans les cas où seulement un des pays a accepté d'accélérer la réduction des droits de douane pour un produit en particulier, le pays est nommé à la suite de la description du produit.